

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Castolin Eutectic GmbH

Numéro de révision: 2025,0

SDS 00136

Castolin 157

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Castolin 157

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Baguettes de brasage, fil de brasage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Castolin Eutectic France 22, avenue du Québec F-91958 COURTABOEUF CEDEX	Castolin Eutectic GmbH Gutenbergstrasse 10 D-65830 Kriftel
Téléphone:	+ 33 (0) 169 82 69 82	+49 (0) 6192 403 0
Téléfax:	+ 33 (0) 169 07 07 58	+49 (0) 6192 403 314
E-mail:		castolin@castolin.com

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59
INTERNATIONAL: +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH, Ingelheim)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Repr. 2; H361f

Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. (maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Argent

Mention

Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H361f

Susceptible de nuire à la fertilité.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

Fiche de donn es de s curit  conform ment au r glement (CE) n  1907/2006

Castolin Eutectic GmbH

Num ro de r vision: 2025,0

SDS 00136

Castolin 157

P280	Porter des gants de protection/des v�tements de protection/un �quipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouv�e ou suspect�e: Consulter un m�decin.
P391	Recueillir le produit r�pandu.
P405	Garder sous clef.
P501	�liminer le contenu/r�cipient dans une installation de traitement des d�chets conform�ment � la r�glementation locale et nationale .

Conseils suppl mentaires

Conform ment au R glement (CE) no.1272/2008, le produit n'est pas une m lange. D'o  il n'est pas soumis aux prescriptions de marquage en vertu de cette r glement.

Bien que le produit ne soit pas soumis    tiquetage, nous recommandons d'observer les consignes de s curit . Il n'est pas n cessaire d' tiqueter conform ment aux dispositions de la pr sente annexe (annexe I SGH) les m taux sous forme massive, les alliages, les m langes contenant des polym res et les m langes contenant des  lastom res, qui, bien que class s comme dangereux conform ment   la pr sente annexe, ne pr sentent pas de danger pour la sant  humaine en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec la peau, ni de danger pour le milieu aquatique dans la forme sous laquelle ils sont mis sur le march .

Le fournisseur communique cependant les informations aux utilisateurs en aval ou aux distributeurs, au moyen de la FDS.

2.3. Autres dangers

Risque de projections lors des op rations de soudage ou brasage, le m tal liquide et la chaleur UV/IR peuvent provoquer des br lures ou une incendie.

IARC et NIOSH sont de l'avis suivant :

Les fum es m talliques et les fum es produites lors des processus de soudage et de brasage peuvent provoquer le cancer. (Carc. 1.)

Conform ment au r glement (CE) n   1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Le m lange ne contient pas de substances inscrites sur la liste  tablie conform ment   l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propri t s perturbant le syst me endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propri t s perturbant le syst me endocrinien conform ment aux crit res d finis dans le R glement d l gu  (UE) 2017/2100 de la Commission ou le R glement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. M langes

Caract risation chimique

M taux et alliages de base

Composants dangereux

N� CAS	Substance			Quantit�
	N� CE	N� Index	N� REACH	
	Classification SGH			
7440-31-5	�tain			>50 %
	231-141-8		01-2119486474-28	
7440-22-4	Argent			0,1-5 %
	231-131-3		01-2119555669-21	
	Repr. 2, STOT RE 2, Aquatic Chronic 1; H361f H373 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations sp cifiques, facteurs M et ETA

N� CAS	N� CE	Substance	Quantit�
	Limites de concentrations sp�cifiques, facteurs M et ETA		
7440-22-4	231-131-3	Argent	0,1-5 %
	Aquatic Chronic 1; H410: M=10		

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Castolin Eutectic GmbH

Numéro de révision: 2025,0

SDS 00136

Castolin 157

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.
Consulter, le cas échéant un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Consulter, le cas échéant un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Rincer la bouche.
Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible

Mentions de danger

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit lui-même ne brûle pas.
Adapter aux produits stockés à proximité directe et à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Respirateur (filtre à particules P3) en cas de formation des poussières.

Pour les non-secouristes

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Mettre les personnes en sûreté.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Autres informations

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Castolin Eutectic GmbH

Numéro de révision: 2025,0

SDS 00136

Castolin 157

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Information supplémentaire

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Baguettes de brasage, fil de brasage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7440-22-4	Argent (métallique)	-	0,1		VME (8 h)	
7440-50-8	Cuivre (poussières), en Cu	-	1		VME (8 h)	
		-	2		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière ou des fumées peuvent se former.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

Protection des mains

Utiliser des gants de protection pour soudeurs (DIN EN 12477:2005-09).

Porter en dessous des gants de protection pour éviter des réactions allergiques dues à un contact direct avec la peau.

Porter des gants contre risques chimiques en polychloroprène avec une épaisseur minimum de 0,6mm, temps de perméation (durée d'utilisation) d'environ 480 minutes tels que les gants de protection <Camapren 722> de la société www.kcl.de.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Protection de la peau

Vêtements protecteurs étanches aux poussières. (NF EN 470-1)

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre à combinaison multiple ABEK/P3

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Castolin Eutectic GmbH

Numéro de révision: 2025,0

SDS 00136

Castolin 157

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Solide
Couleur:	Caractéristique
Odeur:	Inodore
pH-Valeur:	n.a.
Modification d'état	
Point de fusion/point de congélation:	~ 220 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Donnée non disponible
Point d'éclair:	n.a.
Inflammabilité	n.a.
solide/liquide:	n.a.
Dangers d'explosion	
n.a.	
Limite inférieure d'explosivité:	n.a.
Limite supérieure d'explosivité:	n.a.
Température d'auto-inflammation:	n.a.
Température d'inflammation spontanée	n.a.
solide:	n.a.
Pression de vapeur:	n.a.
Densité:	Donnée non disponible
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	
n.a.	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	n.a.
Viscosité dynamique:	n.a.
Durée d'écoulement:	n.a.
Densité de vapeur relative:	n.a.
Taux d'évaporation:	n.a.
Épreuve de séparation du solvant:	n.a.
Teneur en solvant:	n.a.

9.2. Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4. Conditions à éviter

Donnée non disponible

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Castolin Eutectic GmbH

Numéro de révision: 2025,0

SDS 00136**Castolin 157****10.5. Matières incompatibles**

Oxydants. Des acides forts et des bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de métal

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. (maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité. (Argent)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Castolin Eutectic GmbH

Numéro de révision: 2025,0

SDS 00136**Castolin 157**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Éliminer conformément aux prescriptions les poussières et particules captées dans les installations d'aspiration.

Code d'élimination des déchets - Produit

160304 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine minérale autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03

Code d'élimination des déchets - Résidus

150202 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection; absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Castolin Eutectic GmbH

Numéro de révision: 2025,0

SDS 00136

Castolin 157

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Information supplémentaire

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV
dans les vernis et peintures:

0 %

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

- - sans danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

RUBRIQUE: 2, 3

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Castolin Eutectic GmbH

Numéro de révision: 2025,0

SDS 00136**Castolin 157**

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Repr. 2; H361f	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

Bibliographie :

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)